

ACTES MÉDICAUX	ALE0
SOINS MÉDICAUX	
Consultation - Visite avec dépassement	300% BR ^(*)
HOSPITALISATION Limitation à 30 jours par année civile de la chambre particulière et de l'hospitalisation en psychiatrie. Forfait hospitalier exclu pour les maisons d'accueil pour handicapés.	
Chambre particulière médicale	30 € / jour limitée à 30 jours par hospitalisation
Chambre particulière chirurgicale	30 € / jour limitée à 30 jours par hospitalisation
Chambre particulière en maternité	30 € / jour limitée à 30 jours par hospitalisation
Dépassement honoraires du chirurgien	500 € par hospitalisation
Dépassement honoraires de l'anesthésiste	300 € par hospitalisation
DENTAIRE	
Prothèses prises en charge par la S.Sociale ⁽¹⁾	280 € par prothèse
Bridge dentaire ⁽¹⁾	715 €
Appareil stellite ⁽¹⁾	357 €
Implants ⁽¹⁾	280 € par implant
ORTHODONTIE	
Orthodontie acceptée (sur la base TO 90) ^(**)	200 €
Orthodontie refusée	200 €
OPTIQUE	
Lunetterie ⁽²⁾	300 €
Lentilles acceptées ⁽²⁾ ou refusées ⁽³⁾	300 €
PRÉVENTION	
Consultation ostéopathie	23 € / acte (forfait / an et bénéficiaire de 153 €)
Ostéodensitométrie refusée	23 € par acte
Sevrage tabagique	Forfait de 50 € par an
Pilule non prise en charge par la Sécurité Sociale	Forfait de 50 € par an

⁽¹⁾ En aucun cas le cumul des forfaits (prothèses, bridge dentaire, appareil stellite, implants) ne pourra dépasser 1 550 € par année civile et par bénéficiaire.

⁽²⁾ Remboursement limité à une paire par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés.

⁽³⁾ Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés, sur présentation de la prescription pour les lentilles refusées.

^(*) BR : Base de Remboursement.

^(**) TO 90 : Traitement Orthodontie pour un semestre.

Les actes codifiés HN (Hors Nomenclature) ne sont pas pris en charge par la MGS.

Ce contrat de la MGS est dit responsable et répond aux dispositions de la loi du 13 août 2004 portant sur la réforme de l'assurance maladie.

Ce contrat inclut un service d'assistance à domicile